

Le Procès qui fait suite à la « crise sociale de France Télécom » a débuté le 6 mai 2019 et se clôturera le 11 juillet 2019 auprès du Tribunal correctionnel de Paris.

Dix ans après les faits, les hauts dirigeants qui étaient aux commandes de France Telecom et l'entreprise entre 2005 et 2010 doivent répondre du chef d'accusation de « harcèlement moral organisé ».

Après 10 ans de procédures, l'issue de cette affaire judiciaire est très attendue par les parties civiles (notamment les victimes, les familles de victime, les associations et les organisations syndicales dont la CGT), mais également pour l'ensemble du personnel qui a vécu cette terrible période dans l'entreprise.

## Un procès inédit !

C'est un procès inédit car c'est la première fois que des dirigeants d'entreprise sont inculpés pour ces motifs. Mais pour la CGT, tous les responsables de cette tragédie sanitaire et sociale ne sont pas présents sur le banc des accusés. Et notamment l'Etat, dont les gouvernements successifs ont organisé sur les 30 dernières années le démantèlement du grand service public des Télécommunications, vendu au rabais aux actionnaires au détriment de la vie des salariés.

Ce procès établira la violence RH de la direction de l'époque qui a mis en œuvre à travers les plans d'économies « NExT » et « Act », une politique d'entreprise visant à supprimer 22 000 emplois.

A l'époque, la direction avait institutionnalisé la déstabilisation des salariés et des agents en créant un climat professionnel anxiogène, recourant notamment à :

- des réorganisations multiples et désordonnées,
- des incitations répétées au départ, des mobilités géographiques et/ou fonctionnelles forcées,
- la surcharge de travail,
- la pression des résultats ou à l'inverse l'absence de travail,
- un contrôle excessif et intrusif, l'attribution de missions dévalorisantes,
- l'absence d'accompagnement et de soutien adaptés des ressources humaines,
- des formations insuffisantes voire inexistantes,
- l'isolement des personnels,
- des manœuvres d'intimidation, voire des menaces,
- des diminutions de rémunération...



S'agissant des instances représentatives du personnel (IRP), l'organisation matricielle de l'entreprise France Telecom a abouti, à l'instar de ce qui existe pour la chaîne hiérarchique, à la mise en place d'une architecture complexe, éloignée du personnel, passant de 38 comités d'établissement à 19 en 2007.

**La CGT s'est particulièrement mobilisée** sur cette question, considérant que la mise en place, d'instances représentatives du personnel de proximité participait au respect des droits des salariés, dont fait bien évidemment partie le droit à la santé et à la sécurité.

## Des causes qui produisent les mêmes effets !

Aujourd'hui à Orange, la direction intensifie les plans d'économies et stratégiques. Le dernier, « Explore 2020 », éloigne toujours plus les salariés de leurs représentants du personnel en réduisant les périmètres de l'entreprise à 5 DO en métropole, entasse les salariés dans des « open space » et généralise le « flex desk », ferme les boutiques Orange, génère des surcharges de travail.

C'est la sous-traitance des activités, la fermeture de services, des réorganisations incessantes dont les salariés sont contraints d'être acteurs au travers d'un processus dit « de co-construction ».

Plus de 12 000 emplois ont été supprimés entre 2012 et 2015. Récemment, les rapports des Services de Santé (médecine du travail, assistantes sociales...) ont émis plusieurs alertes, constatant la recrudescence de la dégradation de la santé des salariés (certains de nouveau en situation de « burn-out ») particulièrement dans les domaines de la relation commerciale et technique. L'enquête triennale 2019 de la Commission Stress (CNPS) confirme également cette dégradation.

Le procès de France Télécom en 2019, c'est aussi le procès de la privatisation/démantèlement du service public. À Orange, comme dans de nombreuses autres entreprises (par ex. : La Poste), la privatisation et la recherche du profit se poursuivent, provoquant ainsi les mêmes effets qu'il y a dix ans, pour le compte des actionnaires et des profits spéculatifs.

Comme annoncé dans le communiqué de presse unitaire en début de procès, la CGT souhaite que « ce jugement débouche sur une inscription dans la Loi, car la crise sociale connue à France Télécom n'est pas un cas isolé dans un monde du travail où il est toujours si difficile de faire reconnaître les victimes du harcèlement patronal. Nous refusons que la situation dans laquelle les salariés de France Télécom ont vécu soit passée par pertes et profits.



**C'est pourquoi, la CGT appelle  
à se rassembler ce jeudi 11 juillet 2019  
sur le parvis  
du Tribunal de Grande Instance de Paris  
entre 11h00 et 13h30  
(Métro ligne 13, arrêt Porte de Clichy)**

**afin de soutenir les familles, proches et collègues de travail,  
victimes de la crise sociale  
et pour réaffirmer que les salariés  
ne doivent pas perdre leur vie en la gagnant.**

Pour que mon travail compte,  
*je vote CGT*

ELECTION CSE ORANGE du 19 au 21 novembre 2019

